

ROUTE DE LA CRÊTE À GRANVILLE

LE DÉPARTEMENT RÉPOND AUX ASSOCIATIONS CONCERNANT LE MURET DE SÉPARATION

Le Département a appris dans la presse, l'organisation d'une action visant à planter des végétaux dans des fissures apparues dans le muret réalisé en séparation des flux véhicules et piétons / vélo sur la route de la Crête (RD911) qui relie Granville à Saint-Pair-sur-Mer.

Le Département précise que l'apparition de ces fissures est normale sur un ouvrage béton de ce type, due à un phénomène de retrait thermique tout à fait classique lié aux réactions chimiques du ciment. Ces fissures ne viennent en rien entraver la fonctionnalité de l'ouvrage dont l'objectif majeur est la sécurisation des piétons et des cyclistes.

L'action envisagée, que la nature et le temps se chargeront très bien de mener à bien sans l'intervention de l'homme, entraînerait de fait une dégradation de l'ouvrage sur le long terme (dégradation du béton et de l'acier présent dans le muret). Le Département en appelle donc à la responsabilité des personnes ayant proposé cette action, qui serait assimilable à une dégradation de bien public.

Le muret semble jouer jusqu'à présent son rôle à la satisfaction de la majorité des personnes empruntant cet axe, apportant sécurité des flux dans un paysage agréable.